



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD

RÈGLEMENT 100-005-2019-01

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT #100-005-2019-001

MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS #100-005-2019-001

CONSIDÉRANT QUE le montant à emprunter décrété au règlement d'emprunt #100-005-2019-001 devrait être \$369,028 au lieu de \$1,081,000;

En conséquence, sur la proposition de Lyna Trépanier, il est résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents

DE MODIFIER la somme à emprunter pour 369,028\$ à l'article 4 du règlement d'emprunt #100-005-2019-001 décrétant une dépense de \$1,081,000 et un emprunt de \$369,028 pour la réfection, resurfaçage et pavage du rang ST-Charles;

D'AJOUTER le texte suivant au 1^{er} alinéa de l'article 7 du règlement #100-005-2019-001 laquelle confirmation fait partie intégrante du présent règlement comme annexe A.

ADOPTÉ À SAINT-ÉDOUARD-DE-LOTBINIÈRE, CE 9^E JOUR DU MOIS DE
SEPTEMBRE DE L'AN 2019

Denise Poulin, mairesse

Marie-Josée Lévesque, Secrétaire-trésorière

